



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

Plateforme de financements de la recherche intersectorielle sur le vieillissement

[Retourner aux résultats](#)



Imprimer



Partager

En résumé

Année de concours :	2019-2020
Date limite (demande) :	26 mars 2019, 16h
Montant :	Variable selon les volets
Durée du financement :	Variable selon les volets
Annonce des résultats :	Semaine du 24 juin 2019

[Remplir une demande](#)

Avez-vous des questions?

Sophie Gauthier-Clerc
Responsable de programmes
Défis de société et maillages
intersectoriels

Courriel : Sophie.Gauthier-Clerc

418 643-8560, poste 3255

Boîte à outils

ACCÈS RAPIDE

[Portfolio électronique](#)



FORMULAIRES POUR INFORMATION

[Subvention de recherche
- Volet AUDACE](#)


[Subvention de recherche
- Volet LIVING LAB](#)

NOTES

La présente plateforme de financements fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#) . Celles-ci s'appliquent à l'ensemble de la programmation des Fonds de recherche du Québec. Si des conditions particulières s'appliquent à l'un des types de financement sur le vieillissement, elles sont indiquées dans ce document et prévalent sur les **RGC**.

1. **CONTEXTE**
2. **PRINCIPES**
3. **OBJECTIFS**
4. **BESOINS DE RECHERCHE**
5. **TYPE DE FINANCEMENTS ET VOILETS OFFERTS DANS LE CADRE DE CE PREMIER APPEL À PROPOSITIONS**
6. **CONDITIONS GÉNÉRALES DU PREMIER CONCOURS**
7. **CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR CHAQUE VOLET AVEC UN APPEL À PROPOSITIONS**
8. **CRITÈRES ET PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR CHAQUE VOLET DE FINANCEMENT**
9. **PRÉSENTATION DE LA DEMANDE**
10. **DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE**
11. **SUIVIS ET REDDITION DE COMPTES**
12. **DATES IMPORTANTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS**
13. **ENTRÉE EN VIGUEUR**

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de recherche et d'innovation ([SQRI 2017-2022](#) ) , des enveloppes spécifiques ont été accordées aux Fonds de recherche du Québec (FRQ) pour mettre en œuvre des initiatives intersectorielles en réponse à trois grands défis de société que sont : le développement durable incluant les impacts des changements climatiques et du numérique; les changements démographiques et le vieillissement de la population; l'entrepreneuriat et la créativité. Comme ces grands défis sont par définition multidimensionnels et souvent transdisciplinaires, les maillages intersectoriels qui intègrent des expertises et des méthodes de recherche très distinctes mais complémentaires autour d'un objet de recherche complexe sont considérés comme une voie féconde et donc fortement encouragés. Cet appel de propositions s'inscrit dans la programmation de recherche intersectorielle mise de l'avant par la Direction des défis de société et des maillages intersectoriels (DSMI), au bureau du scientifique en chef.

Précisément, les FRQ souhaitent mettre davantage à contribution les chercheuses et les chercheurs des différents secteurs autour de la thématique du vieillissement, un phénomène qui continue de s'imposer comme une réalité préoccupante et commune à l'ensemble des sociétés occidentales. Les chiffres démontrent clairement que cette évolution démographique appelle des initiatives intégratrices sur la thématique du vieillissement dans une perspective globale et écosystémique et encourage la communauté de la recherche à penser de nouveaux modèles susceptibles d'impliquer tous les acteurs en vue de générer des retombées réelles.

Subvention
d'infrastructure - Volet
COHORTE

WEBINAIRE d'information (1h)
pour les candidats aux volets
Audace, Living Lab et Cohorte

Mardi 5 février à 12h00 -
lien pour vous inscrire



Vendredi 8 février à 9h00
- lien pour vous inscrire



Lundi 11 février à 13h00 -
lien pour vous inscrire



DOCUMENTS DE
RÉFÉRENCE



Règles générales
communes

Assistance informatique

Courriel :
centre.assistance.sante
1 866 901-7871

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Les demandes d'assistance
technique acheminées par courriel

Plus spécifiquement, la présente plateforme de financements de la recherche intersectorielle sur le vieillissement découle d'un forum organisé par les FRQ en 2012 « [Innover pour mieux vivre ensemble](#)  » qui visait à préciser les niches d'excellence des chercheurs québécois afin de développer une stratégie de recherche ambitieuse sur le vieillissement et dont un des leviers privilégiés serait l'intersectorialité. Pour sa part, le [remue-méninges](#)  tenu à l'automne 2017 a mobilisé une trentaine de chercheuses, de chercheurs et de partenaires interpellés par cette thématique autour du design de la présente plateforme de financements.

Direction aux défis de société et aux maillages intersectoriels (DSMI), Bureau du scientifique en chef, FRQ



2. PRINCIPES

Deux principes majeurs doivent présider à toute candidature soumise dans le cadre de cette plateforme de financements de recherche sur le vieillissement.

- **Miser sur l'intersectorialité**

Le financement actuel de la recherche et de la formation de la relève sur le vieillissement est encore trop souvent sectorisé et ne permet pas de considérer l'ensemble des facteurs devant être pris en compte dans une initiative d'envergure sur le sujet. D'où l'importance pour les FRQ – et en lien avec leur vision de l'intersectorialité – d'appuyer des efforts reposant sur des assemblages de chercheuses et de chercheurs transcendant les secteurs, de structurer des ensembles innovants d'expertes et d'experts issus de plusieurs secteurs, de soutenir une relève polyvalente et innovante dans une des thématiques cruciales pour le Québec, d'initier de nouvelles collaborations intersectorielles et de permettre la formulation d'hypothèses et de solutions innovantes lors d'appels à projets nationaux et internationaux.

- **Privilégier une approche de coconstruction pour la réalisation de la recherche**

L'expérience nous démontre que si les personnes âgées ne se sentent pas engagées dans les démarches de recherche qui les concernent, le risque d'échec est grand. Les approches de type « coconstruction », i.e. impliquant dans la démarche de recherche les milieux utilisateurs des résultats anticipés, sont donc à privilégier. Plus largement, les démarches partenariales sont fortement encouragées, impliquant selon les cas en sus des milieux utilisateurs : les décideurs publics, les acteurs gouvernementaux, les milieux privés, industriels, entrepreneuriaux et communautaires. En somme, la participation des parties prenantes aux différentes étapes du processus de recherche, de la définition des besoins de

connaissances à l'appropriation des résultats de recherche, est privilégiée, et ce, dans un souci de respect et d'ouverture à la grande diversité des approches, des méthodologies, des cultures et des savoirs représentés.



3. OBJECTIFS

Convaincus qu'une démarche intersectorielle permet d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherche, d'inaugurer des cadres conceptuels inédits, de jeter un regard neuf sur le phénomène complexe et multidimensionnel du vieillissement et d'apporter des solutions innovantes, durables et socialement acceptables, les FRQ invitent les chercheuses et les chercheurs de tous les secteurs à se mobiliser pour répondre à ce grand défi de société, en les éclairant au prisme d'une approche conjointe, coconstruite et intégrée, placée sous l'angle du **maillage intersectoriel**.

Par maillage intersectoriel, les FRQ renvoient à une démarche de recherche et de collaboration qui permet de réunir des chercheuses et des chercheurs de champs disciplinaires ou de pratiques de recherche provenant d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les FRQ (respectivement : sciences de la santé; sciences naturelles et génie; sciences sociales et humaines, arts et lettres) sur un même objet, problème, méthode ou question de recherche, de manière à placer des enjeux de recherche communs ou partagés sous un éclairage nouveau. Dans une perspective intersectorielle, les disciplines et les secteurs s'engagent résolument dans une approche de recherche conjointe, co-créée, dont le mode d'opération se situe en-dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances et permet l'enrichissement mutuel d'un secteur par un autre.

Plus spécifiquement, par cette plateforme de financements, les FRQ visent à :

- Soutenir l'avancement des connaissances sur des questions en lien avec le vieillissement vu dans une perspective globale et holistique ;
- Encourager des propositions de recherche axées sur la prise de risque, l'expérimentation et misant sur leur potentiel de transformation ;
- Appuyer la formation et le développement d'une capacité de recherche en lien avec le vieillissement ;
- Permettre au milieu de la recherche d'avoir accès à des cohortes déjà existantes et disposant de ressources uniques pour des études longitudinales sur le vieillissement (exemple, par ressources disponibles, on entend: participants, données, échantillons biologiques, expertises, etc.) ;
- Maximiser les collaborations au sein de la communauté scientifique en provenance des secteurs des trois FRQ (Nature et technologies, Santé, Société et culture) pour répondre à des besoins de recherche sur le vieillissement tout en favorisant la participation des différentes parties prenantes à la recherche de solutions ;
- Faciliter la consolidation de regroupements de chercheuses et de chercheurs qui proviennent d'horizons disciplinaires et sectoriels différents en misant sur la valeur ajoutée de l'approche intersectorielle adoptée ;
- Encourager le partage des savoirs et d'outils pour mieux soutenir des partenaires dans un contexte d'actions ou

d'interventions plurielles pouvant avoir des retombées rapides et concrètes pour les milieux de pratique ;

- Accroître les collaborations entre les chercheuses et les chercheurs québécois, canadiens et internationaux ainsi que les membres de la société civile dans le domaine du vieillissement de manière à assurer le positionnement et le rayonnement du Québec sur les scènes nationale et internationale ;
- Apporter une attention particulière aux populations de plus de 85 ans et plus, aux personnes âgées isolées, aux populations âgées ayant des maladies chroniques ou des pertes d'autonomie (physique ou mentale), vivant à domicile ou dans différentes modalités d'habitat ou d'hébergement et aux enjeux spécifiques aux régions.



4. BESOINS DE RECHERCHE

Parmi les pistes d'action ou thématiques prioritaires, les besoins de recherche suivants ont été mis de l'avant lors du Forum sur le vieillissement en 2012 et, plus récemment, lors du remue-ménages du 11 octobre 2017 organisés par les FRQ:

- **Mieux connaître la cohorte des aînés de 85 ans et plus.** Il s'agit d'une classe d'âge que l'on connaît mal – car elle est, d'une certaine façon, « de première génération » –, et qui est aux prises avec des problématiques de vulnérabilité tout à fait spécifiques. Il revient aux chercheuses et aux chercheurs d'éclairer comment devrait se décliner la prise en charge de ces grands aînés, sur la nature de leurs besoins et sur les bonnes pratiques de soutien. En outre, cet accroissement de la population très âgée a donné lieu à l'émergence d'un groupe particulier au sein de la cohorte des proches aidants, soit « des aînés au service des aînés », situation intergénérationnelle complexe dont il serait urgent que la recherche se saisisse.
- **Appréhender le vieillissement sous l'angle de la trajectoire, depuis une perspective de type « parcours de vie ».** Nous vieillissons différemment selon notre héritage génétique, les conditions socio-économiques qui marquent notre vie, le lieu où nous vivons (région ou métropole notamment), la génération à laquelle nous appartenons, notre genre, notre appartenance culturelle, etc. Considéré de la sorte, on comprend que le bien-vieillir se met en place dès l'enfance et que les actions en la matière ne doivent pas viser seulement les personnes âgées mais bien l'ensemble de la société. À cet égard, l'approche intersectorielle se présente comme une avenue prometteuse, qui peut contribuer à poser le phénomène du vieillissement dans des termes moins sectoriels, mieux arrimés à son caractère complexe et multifacettes. Elle va aussi à l'encontre d'une perception qui réduit trop souvent le vieillissement à des questions de dégradation de l'état de santé de l'individu âgé.
- **Maintenir à court, moyen et long termes les personnes âgées dans leurs pleines capacités individuelles et collectives.** Considérant que le groupe des 65 ans est voué à plus que doubler dans un futur proche, il importe, pour un vieillissement « réussi », d'encourager les recherches misant sur l'optimisation de toute forme d'autonomie, qu'elle vise leur mobilité, leur capacité à prendre en charge leur santé, à se maintenir à domicile, à retourner au travail, à accéder aux services, à maintenir leurs compétences financières, etc. La prévention et la promotion de saines habitudes de vie – susceptibles de prévenir ou atténuer les conséquences du vieillissement

s'imposent comme des domaines de recherche importants. La nutrition ou encore l'exercice en sont des composantes, la socialisation aussi en y incluant par ailleurs une dimension intergénérationnelle. À l'instar d'autres enjeux de la société québécoise, la diversité et les immigrants sont des facteurs qui doivent désormais être davantage intégrés à la recherche sur le vieillissement réussi.

- **Vieillir à l'ère numérique** : Vieillir aujourd'hui, c'est vieillir dans un monde où les technologies et les objets connectés prennent de plus en plus de place. Bien-vieillir à l'ère du numérique, c'est être capable de profiter des avancées de la robotique ou de la domotique en matière de mobilité et d'habitat ; c'est veiller sur sa santé grâce à la neuroimagerie, la télémédecine, les outils de suivis de santé ; c'est se sentir plus en sécurité grâce à la télésurveillance ; c'est rester ancré dans un monde numérique grâce à l'accès aux outils et à l'information mais aussi à des compétences spécifiques, etc. Or, il semble que le portrait soit loin d'être idéal. Entre autres, l'utilisation des nouvelles technologies peut s'avérer un véritable défi pour les personnes âgées, même les plus motivées. Une vision défaillante peut par exemple compliquer la lecture sur écran, et des troubles auditifs ou d'élocution rendre inefficaces les appareils activés par la voix. Et puis il y a aussi la question de la mémoire chancelante qui oublie les mots de passe... Mais ces difficultés ne proviennent pas seulement de défaillances motrices ou cognitives. De fait, il est nécessaire plus que jamais que la recherche se saisisse des comportements numériques des personnes âgées, comportements qui varient selon diverses variables, entre autres : le niveau de scolarité, la trajectoire professionnelle, la santé cognitive, le degré de littératie numérique, l'ancrage en ville ou en région, etc. Mieux, il importe que la recherche trouve des solutions innovantes, durables et socialement adaptées pour et avec les aînés et les acteurs concernés.



5. TYPE DE FINANCEMENTS ET VOILETS OFFERTS DANS LE CADRE DE CE PREMIER APPEL À PROPOSITIONS

La plateforme de financements de recherche intersectorielle sur le vieillissement offerte à la communauté de recherche cible deux types de financement, soit des subventions de recherche (projets et infrastructures) ou des bourses. Ces types de financement pouvant inclure plusieurs volets sont décrits dans la présente section. Par ailleurs, en raison des enveloppes budgétaires provenant spécifiquement de la SQRI et pour la première phase de déploiement de la plateforme, les FRQ se concentreront pour l'année 2019-2020 à du financement de type subventions pour des projets et des infrastructures de recherche. Les volets offerts dans le cadre de ce premier concours et les paramètres financiers sont décrits succinctement à la fin de cette section.

SUBVENTIONS DE RECHERCHE

Volet *Audace*

L'objectif du volet *Audace* est de soutenir des recherches audacieuses et intersectorielles sur le vieillissement en rupture avec les approches traditionnelles. Tout comme le programme annuel [Audace](#) duquel il s'inspire, ce volet entend par « audace » la capacité des chercheuses et des chercheurs et du projet qu'ils portent d'aller au-delà des acquis balisant leurs cultures scientifiques et champs de recherche respectifs – théories, pratiques, hypothèses, méthodes, voire modes de pensée. De ce point de vue, un projet *Audace* sur le vieillissement doit présenter une proposition de recherche :

- S'inscrivant dans une démarche intersectorielle – au sens d'une collaboration intégrée et forte entre des chercheuses et des chercheurs d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les FRQ ;
- À fort potentiel de transformation ;
- Porteuse de retombées considérables, quelle qu'en soit la nature (scientifiques, sociales, économiques, technologiques, ...).

Volet *Living Lab (laboratoire vivant)*

Le volet *Living Lab* a pour vocation de jouer le rôle d'incubateur susceptible de favoriser l'émergence de nouvelles approches intersectorielles autour d'une thématique ciblée, en misant sur le développement de pratiques innovantes grâce à l'implication des parties prenantes aux prises avec la question du vieillissement : organisations privées, publiques ou communautaires, représentantes et représentants gouvernementaux comme municipaux, citoyennes et citoyens, chercheuses et chercheurs universitaires, etc. Conçue comme « **une méthode de recherche en innovation ouverte qui promeut un processus de cocréation avec les usagers finaux dans des conditions réelles** » [PDF](#) » l'approche de type Living Lab doit :

- Permettre d'apporter des solutions innovantes, durables et socialement acceptables à travers l'expérimentation dans des contextes de vie réelle ;
- Faciliter les collaborations intersectorielles entre les chercheuses et les chercheurs et les milieux utilisateurs de connaissances, comme les décideurs publics ;
- Avoir un impact sur l'avancement des connaissances et sur la solution de problèmes sociaux, économiques, culturels et technologiques ;
- Favoriser le partage de connaissances (données, processus, pratiques, etc.).

Volet *Cohorte*

Au cours des dernières années, les chercheuses et les chercheurs du Québec ont effectué des percées dans la planification et la conduite d'études longitudinales auprès de différentes cohortes de personnes âgées, cohortes dans lesquelles les IRSC ou le FRQ-Santé ont investi depuis plusieurs d'années. Dans cette perspective, les FRQ entendent contribuer à la pérennisation de cohortes existantes pour potentialiser la compétitivité des équipes de recherche du Québec dans la recherche de financement de projets innovants sur le vieillissement.

Les cohortes visées sont :

La cohorte longitudinale NuAge :

La cohorte NuAge a été mise sur pied en 2004 grâce à une subvention des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) dans le but de réaliser une étude longitudinale observationnelle unique au Canada portant sur la nutrition comme déterminant d'un vieillissement réussi. De 2004 à 2009, 1793 femmes et hommes généralement en bonne santé et âgés de 68 à 82 ans ont fait l'objet d'une série annuelle de mesures anthropométriques, nutritionnelles, fonctionnelles, cliniques et sociales et aussi de prise d'échantillons biologiques (sérum/plasma, lymphocytes périphériques, salive et urine) permettant d'identifier de multiples marqueurs circulants et des polymorphismes génétiques. De 2014 à 2016, grâce à un support financier du Consortium pour l'identification précoce de la maladie d'Alzheimer/Fonds d'innovation Pfizer-FRQ-Santé sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, 747 de ces participants ont été recontactés dont 579 ont accepté de répondre à des questionnaires portant sur leur santé perçue, leur capacité à réaliser les activités de la vie quotidienne, leur nutrition et leur cognition. À ce jour, plus de 40 études découlant de l'exploitation des milliers de données recueillies et de l'utilisation des échantillons biologiques de la biobanque NuAge ont été réalisées. Plusieurs autres sont encore en cours de réalisation et tout chercheur ou chercheuse, étudiant ou étudiante peut avoir accès aux données et aux échantillons de la cohorte.

Le Consortium pour l'identification précoce de la maladie d'Alzheimer – Québec (CIMA-Q) :

Lancé en 2014, ce consortium a pour vocation d'être une banque de données longitudinales issues du suivi d'une cohorte de patientes et de patients, à tous les stades de la maladie d'Alzheimer (MA). L'objectif principal de CIMA-Q est de développer de nouvelles méthodes pour un diagnostic précoce de la MA. Les projets de recherche menés sur la cohorte qui comptera 350 individus, permettront d'identifier de nouveaux biomarqueurs diagnostiques sensibles et cliniquement pertinents, de nouvelles cibles thérapeutiques et de raffiner les stratégies de prévention de la maladie. Pour se faire, le consortium regroupe 70 chercheuses, chercheurs, cliniciennes et cliniciens du Québec et bénéficie de plateformes regroupées selon les six thèmes suivants : la neuroimagerie, les marqueurs cognitifs/neuropsychiatriques, les cibles thérapeutiques et les biomarqueurs, les facteurs de risque et de protection, la clinique et la neuropathologie. Une première phase d'étude a déjà permis de recueillir chez plus de 300 individus des données cliniques, neuropsychologiques/neuropsychiatriques, de neuroimagerie et des échantillons biologiques (sérum, plasma, liquide céphalorachidien et cellules cryopréservées). Après un an, un suivi a été réalisé pour identifier des problèmes aigus pouvant avoir un impact et le suivant permettra de répéter l'évaluation complète initiale.

La cohorte PREVENT-AD :

La cohorte PREVENT-AD a été mise sur pied en 2010 au moment de la création du premier centre canadien de recherche en prévention de la maladie d'Alzheimer (MA). Elle compte 425 sujets âgés de 55 ans et plus ayant un historique parental de MA. Le but ultime des recherches menées sur ses participants est de pouvoir retarder, voire même prévenir l'émergence des symptômes de la MA. Le suivi exhaustif et en temps réel de la santé cérébrale de cette cohorte dans les deux décennies précédant l'arrivée prévue de la maladie devrait ainsi permettre d'identifier les déterminants biologiques responsables de la mise en place de la maladie dans sa phase « silencieuse » pré-symptomatique chez des personnes à risque mais

cognitivement normales : déterminants en neuroimagerie, déterminants biologiques du liquide céphalorachidien, déterminants sensoriels, déterminants cognitifs déterminants biologiques sanguins et déterminants génétiques de risque. Des essais cliniques pourront alors être menés avec des agents pharmacologiques capables de moduler ces déterminants biologiques en réduisant les facteurs de risque, ou en stimulant les facteurs de protection. Une première étude clinique de prévention avec l'utilisation d'un anti-inflammatoire a déjà été complétée. Une approche avec des marqueurs vasculaires a ensuite été privilégiée en 2018.

La cohorte BIOVIE/TRIAD :

Mise sur pied grâce à un financement des IRSC et de la Fondation Weston, la cohorte BIOVIE/TRIAD vise à déterminer quels sont les biomarqueurs qui prédisent une progression vers un déclin cognitif chez des personnes de 65 ans et plus, asymptomatiques ou avec symptômes légers. Elle intègre la nouvelle définition opérationnelle de la maladie d'Alzheimer issue du système ATN. L'originalité de l'exploitation des données issues du suivi des participants réside dans la mise en corrélation des biomarqueurs du liquide céphalo-rachidien, du sang et de la salive avec ceux obtenus par imagerie cérébrale (IRM, TEP amyloïde ([¹⁸F]NAV4694), TEP tau ([¹⁸F]MK6840), TEP pour marqueur d'inflammation ([¹¹C]PBR28). La cohorte compte 230 participants et plus de 1100 volontaires inscrits. Son suivi permettra notamment de confirmer les interactions entre les pathologies amyloïdes et tau, conduisant à l'épuisement synaptique, à l'atrophie et au déclin cognitif, et aussi à démontrer le rôle des mécanismes épigénétiques déclenchés par l'amyloïde et le tau.

Une proposition soumise dans le cadre du volet *Cohorte* devra permettre de :

- Maximiser l'utilisation des ressources d'une des quatre cohortes ciblées par l'appel;
- Assurer le leadership du Québec sur les scènes nationale et internationale dans la réalisation d'études longitudinales sur le vieillissement ;
- Développer des collaborations scientifiques et des partenariats financiers ;
- Valoriser les résultats de la recherche issus des cohortes et le transfert des connaissances pour en maximiser les retombées.

Volet Recherche-action

Fondé sur les besoins de comprendre, d'expliquer et de transformer la pratique d'un milieu donné, un projet de recherche-action place la transformation au cœur de sa démarche et part du principe voulant que le processus menant à cette transformation est tout aussi susceptible de générer des connaissances nouvelles que la transformation elle-même. Il implique une participation de l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient des milieux universitaires ou de la pratique, qu'il engage à toutes les étapes de la recherche. De ce point de vue, un projet de recherche-action doit :

- Faire valoir sa pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et la transformation des pratiques ;
- Accompagner le milieu ciblé dans l'établissement d'un bilan critique identifiant et problématisant les difficultés rencontrées ;
- Sur un mode collaboratif et partenarial, élaborer, mettre en œuvre ou améliorer des outils, pratiques, processus

porteurs de solutions ;

- Faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer le milieu preneur.

BOURSES THÉMATIQUES

Dans le cadre de la plateforme de financements sur le vieillissement, des bourses de maîtrise et de doctorat sont prévues pour des candidates et des candidats qui développent des recherches intersectorielles arrimées aux besoins de recherche identifiés dans la présente initiative, et ce, sous la supervision de co-directeurs dont les expertises s'inscrivent dans au moins deux secteurs de recherche différents. Notez que les règles de gestion et d'utilisation des bourses de maîtrise et de doctorat dans le cadre cette plateforme de financements sur le vieillissement sont les mêmes que celles du programme régulier de bourses de maîtrise ou de doctorat des FRQ. S'y ajoutent des bourses postdoctorales identiques à celles du programme régulier de bourses postdoctorales des FRQ.

Déploiement du premier concours de la plateforme de financements sur le vieillissement et des montants engagés


La première phase de déploiement de la plateforme offre un premier concours de subventions de recherche sous les volets Audace, Living Lab et Cohorte tels que décrits dans le tableau ci-dessous :

TYPE DE FINANCEMENT	PROJETS DE RECHERCHE		
VOLETS	Audace	Living lab	Cohorte
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">▪ Renforcement des maillages intersectoriels▪ Financement de projets risqués	<ul style="list-style-type: none">▪ Recherche de solutions en immersion▪ Partage de connaissances▪ Collaborations intersectorielles et intermilieux	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintien et utilisation optimale de cohortes existantes sur le vieillissement pour des études longitudinales▪ Maintien du leadership du Québec sur les scènes nationale et internationale dans la réalisation d'études


			longitudinales sur le vieillissement
NOMBRE D'OCTROIS VISÉS	5 projets Audace	2 Living labs	1 proposition par cohorte / 4 propositions
MONTANT ANNUEL PAR OCTROI	100 000 \$ / an	200 000 \$ à 300 000 \$ / an	200 000 \$ à 300 000 \$ / an
DURÉE DE L'OCTROI	1 an	3 ans	5 ans
MONTANT ENGAGÉ POUR 2019-2020	500 000 \$	600 000 \$	1 000 000 \$
MONTANT TOTAL ENGAGÉ	500 000 \$	1 800 000 \$	5 000 000 \$




6. CONDITIONS GÉNÉRALES DU PREMIER CONCOURS

Le présent appel à propositions sur le vieillissement (volets Audace, Living Lab et Cohorte) répond aux règles établies dans les [RGC](#)  quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité, de même qu'à la définition des statuts des FRQ.

La personne responsable d'une demande répondre aux statuts de chercheur ou chercheuse universitaire, de chercheur ou chercheuse universitaire clinicien ou clinicienne, ou de chercheur ou chercheuse de collège. Il ou elle doit aussi satisfaire

à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les [RGC](#)  ou être membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur ou une chercheuse de collège peut également occuper un poste régulier de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.

Pour chacun des trois volets, le ou la responsable d'une demande peut s'adjoindre des cochercheurs ou cochercheuses, établis au Québec, et répondant à l'un des statuts identifiés ci-haut de même que d'autre chercheur ou autre chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste ([RGC](#) , Définition des statuts et rôles). Les « autres chercheurs ou chercheuses » admissibles sont ceux et celles qui : œuvrent dans les milieux gouvernementaux ou industriels québécois ; ou sont membres du corps professoral d'une université québécoise mais ne font pas partie de son personnel régulier ; ou encore détiennent un statut de chercheur ou chercheuse dans un établissement non reconnu par les FRQ pour gérer du financement mais disposant d'une affiliation universitaire.

En plus des cochercheurs ou cochercheuses, les équipes peuvent s'adjoindre des collaborateurs ou collaboratrices répondant à tous les statuts relatifs aux subventions. Pour plus de détails sur les conditions d'admissibilité selon chacun des volets, voir plus loin la section 7.

Une seule demande peut être déposée par un même chercheur principal ou une même chercheuse principale, tous volets confondus. Ce dernier ou cette dernière peut agir à titre de cochercheur ou cochercheuse dans un maximum de 4 demandes, tous volets confondus.

Un cochercheur ou cochercheuse peut participer à un maximum de cinq demandes, tous volets confondus.

Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des demandes de financement selon les volets sont détaillées plus loin dans le document.

Les récipiendaires de subventions offertes dans le cadre de ce premier concours doivent souscrire à la Politique sur la conduite responsable en recherche des FRQ.



La subvention doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation de la recherche.



Le début de la subvention est établi au 1^{er} avril 2019 et la date de fin est variable selon le volet.



Pour chaque subvention, un rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention.



7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ POUR CHAQUE VOLET AVEC UN APPEL À PROPOSITIONS

Volet	Admissibilité du responsable	Composition de l'équipe
Audace	<p>Répondre à l'un des statuts suivants selon les RGC  PDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chercheur ou chercheuse universitaire; • chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne; • chercheur ou chercheuse de collègue. <p>Elle doit aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les RGC ou, détenant ou non un doctorat, être membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collègue peut également occuper un poste régulier de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.</p> <p>Une personne répondant au statut de <u>chercheur retraité ou de chercheuse retraitée</u> peut prétendre au statut de chercheur principal ou de chercheuse principale et donc responsable de la demande, s'il peut prouver qu'il est encore actif en recherche (publications, subventions, supervision des étudiants, etc.).</p>	<p>Au moins <u>deux</u> personnes provenant d'au moins deux secteurs couverts par les FRQ (Nature et technologies – Santé – Société et culture) et répondant aux statuts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chercheur ou chercheuse universitaire; • chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne; • chercheur ou chercheuse de collègue. <p>Elles doivent aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les RGC  PDF ou, détenant ou non un doctorat, être membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collègue peut également occuper un poste régulier de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.</p> <p>L'équipe de recherche peut s'adjoindre, à titre de cochercheurs, ou cochercheuses, des personnes répondant à ces mêmes statuts, ainsi qu'à celui d'autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste (tel que décrit dans les RGC).</p> <p>L'équipe de recherche peut aussi s'adjoindre des collaborateurs ou des collaboratrices répondant aux mêmes statuts que les cochercheurs ou les</p>

		<p>cochercheuses. Les stagiaires postdoctoraux peuvent à ce titre contribuer au projet comme collaborateurs ou collaboratrices. Par contre, les professionnels de recherche ou les professionnelles de recherche ne sont pas éligibles à être collaborateurs ou collaboratrices.</p>
<p>Living Lab</p>	<p>Répondre à l'un des statuts suivants selon les RGC  PDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ chercheur ou chercheuse universitaire; ▪ chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne; ▪ chercheur ou chercheuse de collègue. <p>Elle doit aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les RGC ou, détenant ou non un doctorat, être membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collège peut également occuper un poste régulier de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.</p>	<p>Au moins <u>quatre</u> personnes provenant d'au moins deux secteurs couverts par les FRQ (Nature et technologies – Santé – Société et culture) et répondant aux statuts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ chercheur ou chercheuse universitaire; ▪ chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne; ▪ chercheur ou chercheuse de collègue. <p>Elles doivent aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les RGC  PDF ou, détenant ou non un doctorat, être membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collège peut également occuper un poste régulier de chercheur à temps plein ou à temps partiel dans un centre collégial de transfert de technologie.</p> <p>L'équipe de recherche peut s'adjoindre, à titre de cochercheurs, ou cochercheuses, des personnes répondant à ces mêmes statuts, ainsi qu'à celui d'autre chercheur ou chercheuse, intervenant ou intervenante des milieux de pratique, ou artiste (tel</p>

		<p>que décrit dans les RGC).</p> <p>En outre, il est obligatoire que l'équipe compte au moins un cochercheur ou une cochercheuse répondant au statut de « représentant(e) du milieu de pratique », « autre chercheur ou chercheuse », « intervenant ou intervenante », ou « artiste » selon les RGC.</p> <p>L'équipe de recherche peut aussi s'adjoindre des collaborateurs ou des collaboratrices répondant aux mêmes statuts que les cochercheurs ou les cochercheuses.</p>
Cohorte	<p>Répondre à l'un des statuts suivants selon les RGC  PDF :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chercheur ou chercheuse universitaire; • chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne; • chercheur ou chercheuse de collège. <p>et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Être un ou une des responsables de la cohorte visée. <p>Elle doit aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les RGC.</p>	<p>Au moins <u>quatre</u> personnes provenant d'au moins deux secteurs couverts par les FRQ (Nature et technologies – Santé – Société et culture) et répondant aux statuts de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chercheur ou chercheuse universitaire; • chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne; • chercheur ou chercheuse de collège. <p>Elles doivent aussi satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité énoncées dans les RGC.  PDF</p> <p>Pourront s'adjoindre, à titre de cochercheurs ou cochercheuses, des personnes répondant à ces mêmes statuts.</p> <p>L'équipe de recherche peut aussi s'adjoindre des collaborateurs et/ou des collaboratrices répondant aux mêmes statuts que les cochercheurs ou les cochercheuses.</p>



8. CRITÈRES ET PROCESSUS D'ÉVALUATION POUR CHAQUE VOLET DE FINANCEMENT

8.1 Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Audace		
Critère	Description	Pondération
Pertinence	<ul style="list-style-type: none">▪ Clarté des objectifs et de leur pertinence au regard des besoins en recherche identifiés dans l'appel	10 points
Niveau d'intégration intersectorielle	<p>Concrètement, un maillage intersectoriel en recherche – qui ne peut se réduire à une approche simplement collaborative – prend forme dans :</p> <ul style="list-style-type: none">• la conception et le développement conjoints, au sein du projet, de problématiques mobilisant des questions ou des objets de recherche communs ou partagés par les représentants des différents secteurs;• le développement d'une méthodologie innovante, adaptée à chaque problématique et intégrant des approches de chaque secteur représenté au sein du projet;• la composition des équipes : des chercheurs ou des chercheuses d'au moins deux secteurs doivent porter le projet.	30 points
	Par rupture innovante, les FRQ entendent un dépassement significatif	

Potentiel de rupture innovante	des fondements, savoirs et pratiques qui régissent un champ de recherche, ou des approches et méthodes qui président communément à l'étude d'un objet. Le potentiel de rupture innovante d'un projet tient à sa capacité, notamment grâce à sa visée intersectorielle, de sortir de la zone du connu, de rompre avec les cadres et standards dont il hérite en vue de produire des savoirs radicalement neufs (théoriques, épistémologiques, méthodologiques, esthétiques ou technologiques) qui transformeront le champ de recherche visé. Il revient aux personnes faisant la demande de démontrer que les percées anticipées du projet présentent un réel potentiel disruptif.	40 points
Portée des retombées anticipées	La notion de « retombées » est ici entendue au sens de « livrable », dans son acception la plus large. Les retombées potentielles dans le cadre de ce programme, qui doivent bénéficier à la société québécoise, peuvent en effet se présenter comme scientifiques, sociales, économiques, technologiques, culturelles, esthétiques...	20 points
Les prévisions budgétaires sont analysées par le comité, qui en vérifie la cohérence avec le projet soumis.		


Living Lab		
Critère	Sous-critère	Pondération
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté des objectifs et de leur pertinence au regard des besoins en recherche identifiés dans l'appel 	20 points
Approche de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Originalité et valeur ajoutée du Living Lab • Stratégie de collaboration intersectorielle et caractère intermilieux de la démarche • Pertinence et faisabilité de la méthodologie ou de l'approche 	25 points

Compétences de l'équipe et contribution des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe dans le domaine de recherche proposé ▪ Potentiel synergique des membres et complémentarité des expertises ▪ Implication et degré de collaboration des acteurs du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche 	30 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Potentiel d'innovation et de transformation du projet ▪ Bénéfices pour les milieux utilisateurs ▪ Impact potentiel des retombées pour le Québec, notamment en région ▪ Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	25 points
Les prévisions budgétaires sont analysées par le comité, qui en vérifie la cohérence avec le projet soumis.		

Cohorte		
Critère	Sous-critère	Pondération
Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance des recherches pouvant être menées avec la cohorte au regard des besoins en recherche identifiés à la section 4 	25 points
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure administrative pour la gestion des ressources de la cohorte pouvant aussi inclure à titre d'exemple, en sus des participants, des données, des échantillons biologiques, des expertises, de l'équipement ▪ 	

Organisation et gestion	<p>Modalités d'accès, de partage, de coordination et d'animation pour maximiser l'utilisation des ressources de la cohorte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à potentialiser la recherche intersectorielle avec les ressources de la cohorte • Leadership de la ou des personnes responsables de la cohorte pour développer des collaborations en recherche et des partenariats sur les scènes nationale et internationale 	50 points
Retombées anticipées, stratégie de transfert et rayonnement	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des recherches menées avec la cohorte • Portée des collaborations scientifiques anticipées sur les scènes nationale et internationale • Ampleur et qualité de la stratégie de diffusion et de transfert auprès des différents milieux utilisateurs potentiels des résultats de la recherche obtenus avec la cohorte 	25 points
Les prévisions budgétaires sont analysées par le comité, qui en vérifie la cohérence avec la proposition soumise.		

8.2 Processus d'évaluation de la demande

Tel qu'indiqué dans la section 4 des [RGC](#) , les FRQ reçoivent les demandes d'aide financière, en évaluent l'admissibilité et en confient l'évaluation scientifique à un comité de pairs dont les membres sont reconnus pour leurs compétences, leurs expertises et leurs réalisations en lien avec les objectifs du programme et les demandes déposées. De plus, comme les profils des évaluateurs agissant dans ce type de programme à plusieurs volets se doivent d'être diversifiés, les personnes titulaires des demandes sont invitées, dans les documents soumis pour l'évaluation, à présenter leur proposition de manière à en faciliter la compréhension dans un contexte multidisciplinaire.

Le processus d'évaluation des propositions en tant que tel se déroule en deux phases pour chaque volet :

- Phase 1 : évaluation individuelle à la lumière de l'appel, des besoins de recherche énoncés à la section 4 et des critères d'évaluation pour chacun des volets.
- Phase 2 : évaluation consensuelle en comité plénier et ordonnancement des demandes évaluées. Le comité détermine celles qu'il recommande pour financement.

Dans le cadre du volet Audace, le comité scientifique international recevra en entrevue les responsables des projets qui auront été retenus en phase 1.

Les conditions entourant le financement sont quant à elles précisées à l'article 4.5 des [RGC](#) .




9. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

9.1 Formulaire électronique

Avant de remplir une demande, il est requis de créer au préalable un compte utilisateur à partir du FRQnet, si ce n'est déjà fait. Les personnes qui détiennent un numéro d'identification personnel (NIP) ont un accès direct à un compte FRQnet et doivent mettre à jour leur profil à partir du Portfolio électronique.

Les personnes intéressées par l'opportunité de financements dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de demande dans le Portfolio électronique à titre de chercheur principal ou de chercheuse principale, disponible dans FRQnet.

Dans le cadre de cet appel à propositions, les formulaires sont développés en fonction des trois volets offerts. Pour avoir accès au formulaire, le chercheur principal ou la chercheuse principale doit choisir la plateforme FRQ-Santé (Fonds gestionnaire). Le formulaire est disponible sous Concours disponibles, Programme : Subventions de recherche pour les volets *Audace* et *Living Lab* et sous Programme : Subventions d'infrastructure pour le volet *Cohorte*.

Tel qu'indiqué dans les [RGC](#)  [PDF](#), le formulaire peut être complété en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé de la proposition doivent obligatoirement être rédigés en français. Ceux-ci pourraient être utilisés à des fins de promotion et de diffusion par les FRQ.

Seuls les formulaires complétés et transmis électroniquement sont acceptés.

Aucun document joint au dossier de demande et non exigé ne sera soumis au comité d'évaluation. Les éléments absents du dossier ne sont pas demandés aux requérants par les FRQ. Aucun document transmis aux FRQ par le candidat ou la candidate après la date de clôture du concours n'est accepté.

9.2 Documents à joindre

Le chercheur principal ou la chercheuse principale qui soumettra le formulaire de la demande en fonction du volet choisi devra y joindre les documents suivants :

Volet	Documents obligatoires	Documents complémentaires et facultatifs
	Un texte de maximum trois pages (incluant références, tableaux, figures et graphiques) décrivant le projet à la lumière de l'appel, des	Un document complémentaire et facultatif décrivant le projet ou les personnes qui le portent peut être joint au formulaire. Le choix

Audace

besoins de recherche énoncés à la section 4 et des critères d'évaluation du volet Audace. La description du projet devra inclure les paragraphes suivants :

- un paragraphe décrivant comment chaque expertise issue de chaque secteur est enrichie par un autre secteur de recherche dans le travail de coconstruction ;
- un paragraphe qui décrit la démarche menant à la réalisation du projet et la contribution de chaque membre de l'équipe dans ce processus.

Chaque membre de l'équipe doit fournir un CV abrégé d'un maximum de 2 pages qui résume dans cet ordre :

- sa formation académique et/ou professionnelle;
- son cheminement scientifique ou professionnel;
- son expertise et ses réalisations pertinentes en lien avec le projet.

Deux pages maximum de justifications budgétaires.

S'il y a lieu, les justifications éthiques d'une page maximum pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou animaux.

S'il y a lieu : document(s) à joindre **OBLIGATOIREMENT** à la section « Autres documents » du formulaire pour l'admissibilité d'une personne responsable de la demande ou d'un cochercheur ou d'une cochercheuse, répondant au statut suivant :

- chercheur universitaire ou chercheuse universitaire, chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne occupant un poste ne menant pas à la permanence (exemple : sous octroi): une

de son contenu est laissé libre aux personnes faisant la demande. Les supports suivants sont acceptés :

- un texte d'un maximum de 3500 caractères espaces compris et incluant les caractères compris dans tout élément introduit sous forme d'image ;
- une vidéo ou un enregistrement audio, dont la durée ne doit pas dépasser 3 minutes (180 secondes) maximum ;
- une présentation PowerPoint d'un maximum de 10 diapositives, présentée sous forme d'une vidéo d'une durée de 3 minutes (180 secondes) maximum.

Les documents d'accompagnement numériques (vidéo entre 500 et 1024 Mo ou PowerPoint) doivent être acheminés aux FRQ via l'adresse web du lien [CLOUD](#). Ils doivent être identifiés comme suit : NOM DE LA PERSONNE FAISANT LA DEMANDE-NUMÉRO DE DEMANDE.

ATTENTION : Les candidates et les candidats sont invités à ne transmettre qu'une seule fois leur document d'accompagnement, dans sa version finale. En cas de double transmission résultant d'une erreur de manipulation, la version la plus récente sera considérée pour l'évaluation.

	<p>lettre de l'établissement qui précise la date de début et de fin de la nomination universitaire;</p> <p>- chercheur ou chercheuse de collège qui n'occupe pas un poste permanent : une lettre de l'établissement attestant qu'il ou elle est à l'emploi durant la période de l'octroi de la subvention;</p> <p>- chercheur universitaire ou chercheuse universitaire, chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne retraitée : une lettre de l'établissement qui précise que la personne possédait, avant son départ à la retraite, un poste régulier de professeur et qu'elle bénéficiera pour la durée de la subvention d'un local et du soutien logistique nécessaires à la réalisation de ses activités de recherche et qu'elle continuera, le cas échéant, à former des étudiants et des étudiantes.</p>	
--	---	--

Lien pour le Cloud : <https://cloud.frq.gouv.qc.ca/u/d/db8a43dedf17451d8226>

Volet	Documents obligatoires	Documents complémentaires et facultatifs
	<p>Un texte de maximum dix pages (incluant références, tableaux, figures et graphiques) décrivant le projet à la lumière de l'appel, des besoins de recherche énoncés à la section 4 et des critères d'évaluation du volet Living Lab. La description du projet devra inclure les paragraphes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la pertinence et l'originalité du projet en lien avec les besoins de recherche de l'appel ; ▪ la pertinence, la valeur ajoutée et la faisabilité de l'approche en mode Living Lab ; ▪ l'intégration intersectorielle et la stratégie 	<p>Lettre d'appui de partenaire(s) impliqué(s) dans le projet en sus des acteurs du milieu et/ou des usagers impliqués dans le Living Lab pour la co-réalisation du projet.</p>

Living Lab

de cocréation ;

- la contribution spécifique des membres de l'équipe et la synergie entre eux ;
- le niveau d'implication des acteurs du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche ;
- la capacité d'innover dans un contexte d'actions ou d'interventions plurielles pouvant avoir des impacts rapides et concrets pour les milieux de pratique ;
- les retombées anticipées et la stratégie de diffusion et de transfert auprès des différents milieux utilisateurs potentiels des résultats de recherche ;
- l'impact scientifique et socioéconomique, notamment pour les régions.

Chaque membre de l'équipe doit fournir un CV abrégé d'un maximum de 2 pages qui résume dans cet ordre :

- sa formation académique et/ou professionnelle;
- son cheminement scientifique ou professionnel;
- son expertise et ses réalisations pertinentes en lien avec le projet.

Cinq pages maximum de justifications budgétaires.

Lettre d'appui des acteurs du milieu et/ou des usagers impliqués dans le Living Lab.

S'il y a lieu, les justifications éthiques d'une page maximum pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou animaux.

S'il y a lieu, document(s) à joindre **OBLIGATOIREMENT** à la section « Autres documents » du formulaire pour

	<p>l'admissibilité d'une personne responsable de la demande ou d'un cochercheur ou d'une cochercheuse, répondant au statut suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chercheur universitaire ou chercheuse universitaire, chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne occupant un poste ne menant pas à la permanence (exemple : sous octroi): une lettre de l'établissement qui précise la date de début et de fin de la nomination universitaire; - chercheur ou chercheuse de collège qui n'occupe pas un poste permanent : une lettre de l'établissement attestant qu'il ou elle est à l'emploi durant la période de l'octroi de la subvention. 	
--	--	--

Volet	Documents obligatoires	Documents complémentaires et facultatifs
	<p>Un texte de maximum dix pages (incluant références, tableaux, figures et graphiques) décrivant la proposition qui répond à chacun des critères et sous-critères d'évaluation énoncés à la section 8.</p> <p>Chaque membre de l'équipe de la demande doit fournir un CV abrégé d'un maximum de 2 pages qui résume dans cet ordre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ sa formation académique et/ou professionnelle ; ▪ son cheminement scientifique ou professionnel ; ▪ son expertise et ses réalisations pertinentes en lien avec la proposition. <p>Cinq pages maximum de justifications budgétaires.</p>	<p>Lettre d'appui des partenaires impliqués dans les activités de recherche avec la cohorte.</p>




Cohorte	<p>S'il y a lieu, les justifications éthiques d'une page maximum pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou animaux.</p> <p>S'il y a lieu, document(s) à joindre OBLIGATOIREMENT à la section « Autres documents » du formulaire pour l'admissibilité d'une personne responsable de la demande ou d'un cochercheur ou d'une cochercheuse, répondant au statut suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chercheur universitaire ou chercheuse universitaire, chercheur universitaire clinicien ou chercheuse universitaire clinicienne occupant un poste ne menant pas à la permanence (exemple : sous octroi): une lettre de l'établissement qui précise la date de début et de fin de la nomination universitaire; - chercheur ou chercheuse de collègue qui n'occupe pas un poste permanent : une lettre de l'établissement attestant qu'il ou elle est à l'emploi durant la période de l'octroi de la subvention. 	
---------	---	--

La date limite de transmission de la demande pour chacun des volets est le : **26 mars 2019**.




10. DESCRIPTION ET NATURE DE L'AIDE FINANCIÈRE

Volet	Hauteur du financement	Type de dépenses admissibles
	•	•

Audace	<p>Maximum de 100 000 \$ pour un projet d'une durée de 12 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la somme peut être planifiée sur deux années financières 	<p>Dépenses reliées directement à la réalisation de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Postes budgétaires prévus par les RGC admissibles (section 8 des RGC  PDF) Frais indirects équivalents à 27 % du budget octroyés et versés en sus du montant de la subvention destinée à la recherche, soit un maximum de 27 000 \$.
Living Lab	<ul style="list-style-type: none"> Maximum de 300 000 \$ par année pour une période maximale de 3 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses reliées directement à la réalisation de projets Postes budgétaires prévus par les RGC admissibles (section 8 des RGC  PDF) Frais indirects de recherche (FIR) inclus dans l'octroi
Cohorte	<ul style="list-style-type: none"> Maximum de 300 000 \$ par année pour une période maximale de 5 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses reliées au maintien de l'infrastructure et pouvant contribuer à la réalisation de projets Postes budgétaires prévus par les RGC admissibles (section 8 des RGC  PDF) Frais indirects de recherche (FIR) inclus dans l'octroi



11. SUIVIS ET REDDITION DE COMPTES

Conformément aux [RGC](#)  [PDF](#), les titulaires d'une subvention obtenue dans le cadre de ce programme doivent soumettre un rapport final dont le format sera communiqué en temps utile aux responsables des demandes financées.

Par ailleurs, dans le but de maximiser les retombées des projets financés auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier, les titulaires d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche. Aussi, après le rapport final, les chercheurs principaux ou chercheuses principales devront contribuer, sur invitation, à certains événements de type forums, colloques, activités de suivi ou de transfert organisés par les FRQ visant à faire connaître les résultats de leurs travaux à un public plus large d'utilisateurs potentiels. À cet égard, les frais de participation sont à la charge des participants et participantes et doivent être prévus dans le budget de la subvention à l'item « frais de déplacement et de séjour ».

Le rapport final peut être rédigé en français ou en anglais. Dans ce dernier cas, il doit être accompagné d'un titre et d'un résumé en français. Le délai ne doit pas excéder 12 mois après la date de fin de la subvention, à moins de circonstances exceptionnelles. Dans le cas où le rapport final n'a pas été déposé dans les délais, les cochercheurs ou les cochercheuses impliqués dans cet octroi ne sont pas admissibles à recevoir une nouvelle aide financière des FRQ tant que cette condition n'est pas remplie.

Les personnes titulaires d'une subvention doivent indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par les FRQ.






12. DATES IMPORTANTES ET ANNONCE DES RÉSULTATS

23 janvier 2019 : Lancement de l'appel à propositions pour les trois volets (Audace, Living Lab et Cohorte) avec les règles du concours.

30 janvier 2019 : Mise en ligne des formulaires pour les trois volets.

3 dates possibles pour participer à un webinaire de la DSMI (durée de 1h) consacré à la présentation des appels à propositions (Audace ; Living lab et Cohorte) et pour répondre aux questions des participant(e)s ;

- **Mardi 5 février à 12h00** : cliquez sur ce [lien](#)  pour vous inscrire au webinaire.
- **Vendredi 8 février à 9h00** : cliquez sur ce [lien](#)  pour vous inscrire au webinaire.
- **Lundi 11 février à 13h00** : cliquez sur ce [lien](#)  pour vous inscrire au webinaire.

26 mars 2019 : Date limite de soumission des demandes pour les trois volets (à 16 h).

Semaine du 27 mai : entrevues du comité d'évaluation avec les équipes candidats au volet AUDACE.

Semaine du 24 juin 2019 : Annonce des résultats pour les trois volets.

Pour les conditions liées à l'annonce des octrois, se référer à la section 5 des [RGC](#)  PDF.

Une copie du certificat d'éthique pour l'utilisation de sujets humains ou animaux, de produits du corps humain ou d'animaux dans le projet sera demandée lors de l'octroi de la subvention, s'il y a lieu. Le versement de la subvention respectera les règles liées à l'éthique de la recherche et conformité des RGC (section 5.4).



13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2019-2020.



Suivez-nous



Restez en contact



Plan du site

Accueil

Bourses et subventions

À propos de FRQnet
Consulter les programmes
- Remplir une demande
Règles générales communes
Établissements reconnus pour gérer du financement
Gérer mon financement
Accepter un candidat
Autoriser une demande
Évaluer une demande
Résultats des concours 2018-2019
Règles des concours antérieurs
Autres sources de financement

La recherche

La recherche en vedette
La recherche financée par le FRQS
La recherche en santé au Québec

Partenariat

Pourquoi devenir partenaire du FRQS?
Devenir partenaire du FRQS
Nos partenaires
Nos recherches en partenariat
Portail des partenaires

Le FRQS

Mission et domaines de recherche
Plan stratégique 2014-2017
Équité, diversité et inclusion
Faits et chiffres
Diffusion de l'information
Conseil d'administration et comités
Direction scientifique
Répertoire du personnel
Conseillers scientifiques
Données et statistiques
Publications
Emplois
Logo

Éthique

Contexte
Éthique de la recherche
Conduite responsable en recherche
Propriété intellectuelle
Recherche en éthique
Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique
Consultation et événements
Liens et publications d'intérêt

Presse

Nouvelles et communiqués
Documents promotionnels
Calendrier d'événements
Multimédia

Accès portails

Consultez aussi

Fonds Nature et technologies 

Fonds Société et culture 

Scientifique en chef du Québec 

Dernière mise à jour : février 2019



© Gouvernement du Québec, 2014